Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 60	*Vote(s) pour :33*
Délégués présents : 33	*Vote(s) contre : 0*
Absents : 27	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 22 mai 2025

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance :Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-02-2205 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 04 février 2025

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 4 février 2025, transmis par courrier électronique le 16 avril 2025, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 4 février 2025.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER

Syndicat Mixte DU SCOTAM